

REFORMES ENFANTINES

Les résultats pratiques de l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs :

La scène se passe dans un bureau de tabac.

Entre un petit jeune homme.

Le petit jeune homme—Bonjour, madame. Je désirerais un paquet de cigarettes de cinq cents.

La marchande.—Impossible, mon petit ami.

Le petit jeune homme.—Impossible ? Et pourquoi cela ?

La marchande.—C'est défendu. Il nous est défendu de vendre des cigares et du tabac aux enfants âgés de moins de seize ans. Avez-vous seize ans ?

Le petit jeune homme.—Pas tout à fait.

La marchande.—Eh bien ! quand vous aurez seize ans, vous repasserez, et je vous donnerai tout ce que vous voudrez.

(Le petit jeune homme s'assied) Et bien que faites-vous là ?

Le petit jeune homme.—J'attends que j'aie seize ans.

La marchande.—Est-ce que vous croyez que mes chaises sont faites pour les petits malappris ?... Allons... ouste !... déguerpissez !...

(Trois heures sonnent.)

Le petit jeune homme.—Veuillez avoir l'obligeance de me donner un paquet de cigarettes de cinq cents.

La marchande.—Encore ?... Puis-que je vous ai dit...

Le petit jeune homme.—J'ai seize ans... Je ne les avais pas tout à l'heure... Je les ai maintenant... Tenez, voici mon acte de naissance...

(Il montre son acte de naissance... à la marchande.) Voyez... Emile Tampon, né le 27 août 1883, à trois heures de l'après-midi... j'ai même plus de seize ans, maintenant... J'ai seize ans et une minute... Donnez-moi un paquet de cigarettes de cinq cents...

La marchande.—Je n'ai plus rien à objecter... (Elle lui donne le paquet de cigarettes.)

Le petit jeune homme.—Bon... Donnez-moi encore une boîte de cigares, une pipe, un paquet de tabac, du papier à cigarettes...

La marchande.—Voici, mon petit monsieur...

(Entre un bambin de huit ans.)

Le bambin.—Madame, voulez-vous me donner pour un sou de cigarettes ?...

La marchande.—Des cigarettes, petit malheureux !... Veux-tu bien te sauver !... C'est pas plus haut que la botte, et ça veut fumer !... Quand tu auras seize ans, nous verrons cela...



LES ÇUITES DE L'AFFAIRE

— Iras-tu à l'Exposition de 1900 ?

— Jamais de la vie ! Y a pu de justice en France.

Le bambin.—Je veux un sou de cigarettes.

La marchande.—Allons file, et plus vite que ça !...

Le bambin, pleurant.—Je veux un sou de cigarettes, na !...

Le petit jeune homme.—Allons, pleure pas... Tu veux des cigarettes ?... En voilà !... (Il lui donne des cigarettes.)

Le bambin, essuyant ses larmes.—Et une allumette aussi...

Le petit jeune homme.—Voilà... Veux-tu un cigare ?... (A la marchande) Madame, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

Hotel le Grand Café Parisien

M Jos. Gravel a le plaisir d'informer ses amis et le public qu'il vient de faire l'acquisition de l'hôtel bien connu "Le Grand Café Parisien," ci-devant tenu par M. Le Gaudreau, au No 1890 rue Ste-Catherine, coin St-Dominique. Cet hôtel a été complètement remis à neuf; c'est le seul où l'on peut se procurer, à toute heure du jour et de la nuit, des petits dîners fins servis à la carte, faits avec un goût exquis à des prix très modérés, ainsi que vins, liqueurs et cigares de choix. Dîners pour 10 ou 12 personnes, servis aux résidences privées, dans 15 minutes d'avis.

La cuisine est sous la direction d'un chef français de renom. Entrée privée, 179 rue St-Dominique. Une visite est sollicitée.

LES TRIBUNAUX COMIQUES

Un concierge irascible, c'est le sieur Louis Imbert, qui sévit dans un immeuble de la rue des Pyrénées.

Un beau matin, sans provocation aucune, il a sauté à la gorge d'un des locataires de la maison et à failli l'étrangler.

Ce pipelet, qui prend trop au sérieux ses fonctions de cerbère, prétend qu'il était en état de légitime défense.

Voici comment il explique les faits :

Le prévenu.—La veille au soir, il était peut-être entre onze heures et demie, il faisait chaud, je prenais l'air dehors... Il y avait à la porte de l'immeuble voisin l'honorable concierge de cette maison, une veuve sur le retour et qui y était bien encore... Elle m'invita à la conversation...

Mais je ne quittai pas pour ça ma porte de l'œil... V'la qui s'amène un locataire avec qui que j'avais eu des mots précédemment rapport au gaz que monsieur se plaignait qu'on lui fermait le bec trop tôt

dans les escaliers... "Bon ! que je dis à la veuve, v'la le visigoth qui rentre." Je l'appelle comme ça familièrement, entre nous, le visigoth parce que c'est un drôle d'ostrogoth... Là-dessus, il a à peine franchi le seuil de la porte d'entrée de la maison que vlan il la referme derrière lui !... Et je me trouvais dehors !... A la porte de chez moi !... J'en faisais une de tête... Non, mais me voyez vous expulsé ainsi brutalement de mon domicile ?

.. Je m'écriai... J'amène les pas... Je réveille les locataires... Ils apparaissent à leur fenêtre en bonnet de coton ou en camisole, et se contentent de me rire au nez !... Je me rongerais les poings ! lorsque enfin, au bout d'une heure, un locataire compatissant, qui est sourd comme un pot, a fini par entendre le branle-bas et m'a tiré le cordon... Je me suis couché sur cette outrage, tout rouge dans une colère bleue, et j'ai juré de châtier l'insolent... Le lendemain, j'm'ai tenu parole... J'étais en état de légitime défense... J'avais le droit de l'étrangler, c'est écrit dans la loi !

Ce féroce pipelet, que sa propriétaire du reste, soutient à l'audience, est condamné à deux mois de prison et à 500 francs de dommages-intérêts, pour lesquels la propriétaire est déclarée responsable.

CORRESPONDANCE

Montréal, 12 sept. 1899.

Mon cher CANARD,

Je prends la liberté de porter à ta connaissance l'existence d'une nouvelle société dont le siège principal est dans le faubourg St-Joseph. Elle s'intitule la "Société des Bloods," sans doute parce que ses membres n'ont jamais le sou dans leur poche. Ils dépensent tout le temps, mais ne paient jamais.

Ça joue aux cartes avec une piastre devant eux, qu'ils ne font jamais changer. Quand ils gagnent ils empochent la monnaie et quand ils perdent, ils disent : je réglerai tout à l'heure. Si quelqu'un fait mine de ne pas être content, ils le traitent de peigne.

Ils sont trois ou quatre de cette clique, et si cet avis que tu voudras bien leur donner ne les fait pas changer de conduite, nous emploierons d'autres moyens.

X. V.

VOTRE RHUME OBSTINÉ

sera certainement guéri par l'emploi du Sirop et des Bons bons de Fin Parfume.